



(situé face à la médiathèque)
2, place Bujault 79500 MELLE

Service transports scolaires

*Un service de proximité
à votre écoute !*

Comment faire ? Inscription ou renouvellement

Étape 1 : INSCRIPTION EN LIGNE (ou papier pour les cas spécifiques)		Étape 2 : RÉCEPTION DE LA CARTE
	Paiement en ligne <i>transports.nouvelle-aquitaine.fr</i> (à partir du 3 juin)	Paiement par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou espèces
Inscriptions avant le 20/07/2019	- 100 % à l'inscription - en 3 fois (31/08-30/09-31/10) - paiement différé au 31/08	si règlement avant le 23/08/2019 envoi à domicile
Inscriptions après le 20/07/2019	- 100 % à l'inscription - en 3 fois (31/08-30/09-31/10) - paiement différé au 31/08 PÉNALITÉ (+ 15 €) ⁽¹⁾	si règlement après le 23/08/2019 se déplacer au service transports de la communauté de communes
	100 % à l'inscription	
	100 % à l'inscription	
	PÉNALITÉ (+ 15 €) ⁽¹⁾	

⁽¹⁾ Seules les inscriptions en cas d'emménagement sur le territoire après cette date ou les demandes en attente d'affectation d'établissements scolaires ne seront pas soumises à cette pénalité sur validation de l'autorité organisatrice.

➤ Pour tout accompagnement, aide à l'inscription, demandes d'informations (circuits, points d'arrêts, horaires...) le service transport de la communauté de communes Mellois en Poitou est à votre disposition.

Le bureau est ouvert :

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		10h-12h			10h-12h
13h30-17h30		13h30-17h30			

T 05 49 27 35 36

Nouveautés / Mise en garde

- > **Aucun formulaire papier pré-rempli** ne sera distribué dans les établissements scolaires.
- > Vous devez vous munir de votre **feuille d'avis d'imposition sur les revenus 2017 (ne pas prendre le QF CAF/MSA)** au moment de l'inscription.
- > L'absence de transmission de données fiscales conduira à l'application du tarif de la **5^e tranche**.
- > Il n'y aura plus de tolérance la 1^{ère} semaine de la rentrée. Sans carte de bus, le chauffeur exigera un titre de transport (billetterie commerciale). Aucune carte provisoire ne sera délivrée.
- > Aucun remboursement en cours d'année scolaire ne sera possible.
- > L'inscription en cours d'année sera au même tarif que pour l'année scolaire complète, pas de possibilité d'établir une carte pour un trimestre.



Quels sont les tarifs ? (fixés en fonction du Quotient Familial Fiscal)

Ce service s'adresse aux lycéens, collégiens, et aux élèves de maternelle et d'élémentaire.

QF Fiscal (moyenne mensuelle revenu de référence/nbre de parts fiscales)	Tarifs 2019/2020 votés par la Région	Tarifs Communauté de communes écoles primaire	Tarifs Région collège et lycée	Tarifs pour les internes
Tranche 1 = 0 à 450 ayant droit ⁽²⁾	30 €	15 €	30 €	27 €
Tranche 2 = 451 à 650 ayant droit ⁽²⁾	50 €	25 €	50 €	45 €
Tranche 3 = 651 à 870 ayant droit ⁽²⁾	80 €	45 €	80 €	72 €
Tranche 4 = 871 à 1250 ayant droit ⁽²⁾	115 €	80 €	115 €	103 €
Tranche 5 = >1250 ayant droit ⁽²⁾	150 €	115 €	150 €	135 €
Non ayant droit ⁽³⁾	195 €	160 €	195 €	
Familles d'accueil	80 €	80 €	80 €	80 €
Navette RPI	30 €	15 €		
Duplicata	10 €	10 €	10 €	10 €

⁽²⁾ **ayant droit** : les élèves de primaire respectant le secteur de rattachement définis par la communauté de communes et les élèves de collège et lycée respectant la sectorisation de l'enseignement général.

⁽³⁾ Les inscriptions des enfants non rattachés à l'établissement scolaire de leur sectorisation scolaire pour des raisons personnelles seront **considérées comme non ayant droit** et se verront appliquer un tarif différent sous réserve de places disponibles après étude de la demande par les services de la région Nouvelle-Aquitaine.



En période d'intempéries (neige, verglas...)

vous pouvez à tout moment consulter
transports.nouvelle-aquitaine.fr ou www.melloisenpoitou.fr

